

AFFAIRE No 11 - ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA SIDR A STE-CLOTILDE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement du secteur de Sainte-Clotilde, la Commune envisage de procéder avec la SIDR à l'échange de terrains suivant :

- la Commune céderait à la SIDR les terrains d'assiette du bidonville existant entre la Rue Lory-les-Hauts et la Rue Lacroix (ex-Chemin Sevagamy), en vue de la réalisation par cette Société d'une opération d'habitat social en immeubles collectifs LSU ;
- en contrepartie, la SIDR céderait à la Commune les terrains lui appartenant, situés dans l'emprise du Mail de Sainte-Clotilde, prévu par le Plan d'Occupation des Sols et appelé à relier, parallèlement à l'Avenue Leconte de Lisle (CD 44), le Mail du Chaudron à la Route du Bois-de-Nèfles.

Les terrains concernés sont les suivants :

Terrains cédés par la Commune à la SIDR		Terrains cédés par la SIDR à la Commune	
Réf cadastrales	Superficie	Réf cadastrales	Superficie
BH 150	2 065 m <sup>2</sup>	BH 155	3 144 m <sup>2</sup>
BH 151	6 642 m <sup>2</sup>	BH 296	1 893 m <sup>2</sup>
BH 153 (partie)	1 749 m <sup>2</sup>	DS 334	929 m <sup>2</sup>
BH 317	3 683 m <sup>2</sup>	DS 331	1 776 m <sup>2</sup>
		DS 328	141 m <sup>2</sup>
		DS 325	1 449 m <sup>2</sup>
	14 139 m <sup>2</sup>		9 332 m <sup>2</sup>

La valeur d'échange des terrains cédés par la SIDR a été arrêtée, après négociations, à 887 070 Francs, compte tenu de la servitude qui les grève. Celle des terrains cédés par la Commune sera déterminée par le Service des Domaines.

.../...

La soulte qui apparaîtra sera compensée par la cession à la Commune d'une partie du terrain de la SIDR cadastré section BI 619, sis à Foucherolles, sur la base du prix unitaire de 121,38 Francs le mètre carré. Ce terrain est destiné à la construction de réservoirs d'eau potable et à la réalisation d'une zone d'activités.

Les frais seront imputés au chapitre 908 - article 210 du Budget Communal.

Jé vous demande votre avis sur cette affaire, et, en cas d'accord, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'échange à passer avec la SIDR.

Je mets la question aux voix.

---

M. Marcel HOARAU donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions du Cadre de Vie et des Finances émettent un avis favorable.

---

LE MAIRE : Dans cette affaire, nous procédons à un échange de terrains. Notre assemblée ne se prononce pas sur la destination de ces terrains. Ici, nous nous engageons sur l'échange des terrains et pas sur leur vocation. Ceci est simplement une indication.

Je mets aux voix.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

---o-o-o0o-o-o---

Reçu à la Préfecture  
le 03/01/1985